

Avis

relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiche technique correspondante

Numéro d'avis : 2024-CERIB-009

Date de l'avis : 23 décembre 2024

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation, le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton agréé les dispositifs de traitement suivants :

Titulaire de l'agrément	Thébault 8 rue des Glénan, Zi de Saint-Eloi, 29800 Plouédern					
Dénomination commerciale	Filtr'O compact 5EH	Filtr'O compact 5EH + kit pompe	Gamme Filtr'O compact modèle 8EH	Gamme Filtr'O compact modèle 8EH + kit pompe	Gamme Filtr'O compact modèle 10EH	Gamme Filtr'O compact modèle 10EH + kit pompe
Capacité de traitement	5 Équivalents-Habitants		8 Équivalents-Habitants		10 Équivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2024-015-mod01	2024-015	2024-015-ext01-mod01	2024-015-ext01	2024-015-ext02-mod01	2024-015-ext02
Historique	Modèle de référence modifié en 2024	Modèle de référence agréé en 2024	Modèle extrapolé modifié en 2024	Modèle extrapolé en 2024	Modèle extrapolé modifié en 2024	Modèle extrapolé en 2024

Titulaire de l'agrément	Thébault 8 rue des Glénan, Zi de Saint-Eloi, 29800 Plouédern			
Dénomination commerciale	Gamme Filtr'O compact modèle 15EH	Gamme Filtr'O compact modèle 15EH + kit pompe	Gamme Filtr'O compact modèle 20EH	Gamme Filtr'O compact modèle 20EH + kit pompe
Capacité de traitement	15 Équivalents-Habitants		20 Équivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2024-015-ext03-mod01	2024-015-ext03	2024-015-ext04-mod01	2024-015-ext04
Historique	Modèle extrapolé modifié en 2024	Modèle extrapolé en 2024	Modèle extrapolé modifié en 2024	Modèle extrapolé en 2024

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte ni sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Filtr'O compact – Guide de l'utilisateur*, 23/12/2024, 52 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

Fiche technique descriptive associée aux dispositifs de traitement agréés Filtr'O compact 5EH et Filtr'O compact 5EH + kit pompe et aux gammes de dispositifs de traitement agréés Filtr'O compact et Filtr'O compact + kit pompe, modèles 8EH, 10EH, 15EH et 20EH

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS	
Technologie de traitement	Filtres compacts à billes d'argile expansée alimentés au fil de l'eau
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	Modèles 5 EH et 8 EH : 2 cuves à 1 compartiment – 1 cuve : fosse toutes eaux – 1 cuve : filtre Modèles 10 EH et 15 EH : 3 cuves à 1 compartiment – 1 cuve : fosse toutes eaux – 2 cuves : filtres Modèle 20 EH : 4 cuves à 1 compartiment – 1 cuve : fosse toutes eaux – 3 cuves : filtres Colonne de sortie fixée à la cuve du filtre
Liste des principaux équipements	– préfiltre dans la fosse toutes eaux – boîte d'équi-répartition 2 ou 3 voies (modèles 10 EH, 15 EH, 20 EH) – média filtrant (billes d'argile expansée) dans le filtre – système de distribution dans le filtre Modèles <i>Filtr'O compact + kit pompe</i> : – pompe de relevage – alarme

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. Le filtre possède une entrée d'air située au-dessus du sol, équipée d'un chapeau d'évent. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS									
Dénomination commerciale		Filtr'O compact 5EH	Filtr'O compact 5EH + kit pompe	Gamme Filtr'O compact modèle 8EH	Gamme Filtr'O compact modèle 8EH + kit pompe	Gamme Filtr'O compact modèle 10EH	Gamme Filtr'O compact modèle 10EH + kit pompe		
		5 EH		8 EH		10 EH			
Capacité de traitement		5 EH		8 EH		10 EH			
Numéro national d'agrément		2024-015-mod01	2024-015	2024-015-ext01-mod01	2024-015-ext01	2024-015-ext02-mod01		2024-015-ext02	
Fosse toutes eaux	Modèle	MAXI ECO 3 m³		Ou bien MAXI ECO 5 m³ BASSE MAXI ECO 5 m³ HAUTE		Ou bien MAXI ECO 5 m³ BASSE MAXI ECO 5 m³ HAUTE		OBLONGUE 6 m³	
	Nombre	1		1		1			
	Forme	parallélépipédique		parallélépipédique		parallélépipédique		oblongue	
	Matériau	béton		béton		béton			
	Hauteur utile (cm)	115		130	195	130	195	130	
	Volume utile (m³)	3,14		5,14	4,98	5,14	4,98	6,50	
	Surface utile (m²)	2,63		3,97	2,63	3,97	2,63	4,93	
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	57		65	98	65	98	65	
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	28		29	27	20	19	29	
Filtre	Modèle	FILTRE COMPACT 3 m³		FILTRE COMPACT 5 m³		2 x FILTRE COMPACT 3 m³			
	Nombre	1		1		2			
	Forme	parallélépipédique		parallélépipédique		parallélépipédique			
	Matériau	béton		béton		béton			
	Hauteur utile du média (cm)	64		64		64			
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	117		131		117			
	Surface utile (m²)	2,72		3,96		2 x 2,72			
	Débit déclaré (L/min) de la pompe de relevage pour une hauteur donnée (m)	-	80 à 3,0 m	-	80 à 3,0 m	-		80 à 3,0 m	
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS									
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus de l'épaulement)		80		80		80			
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		oui		oui		oui			

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS				
Dénomination commerciale		Gamme Filtr'O compact modèle 15EH	Gamme Filtr'O compact modèle 15EH + kit pompe	Gamme Filtr'O compact modèle 20EH + kit pompe
Capacité de traitement		15 EH		20 EH
Numéro national d'agrément		2024-015-ext03-mod01	2024-015-ext03	2024-015-ext04-mod01
Fosse toutes eaux	Modèle	OBLONGUE 8 m ³		OBLONGUE 10 m ³
	Nombre	1		1
	Forme	oblongue		oblongue
	Matériau	béton		béton
	Hauteur utile (cm)	169		206
	Volume utile (m ³)	8,35		10,29
	Surface utile (m ²)	4,89		4,93
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	85		103
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	22		20
Filtre	Modèle	2 x FILTRE COMPACT 5 m ³		3 x FILTRE COMPACT 5 m ³
	Nombre	2		3
	Forme	parallélépipédique		parallélépipédique
	Matériau	béton		béton
	Hauteur utile du média (cm)	64		64
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	131		131
	Surface utile (m ²)	2 x 3,96		3 x 3,96
	Débit déclaré (L/min) de la pompe de relevage pour une hauteur donnée (m)	-	80 à 3,0 m	-
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS				
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus de l'épaulement)		80		80
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		oui		oui